



Psychologencommissie  
Commission des Psychologues

## Psychologue agréé pour 2015

Ce certificat est délivré par la Commission des Psychologues et atteste que

# Ana Belén MORENO GARCIA

Est enregistré(e) sur la liste officielle des psychologues belges pour l'année civile 2015 et peut, dès lors, porter le titre de psychologue protégé par la Loi. L'agrément en tant que psychologue signifie que la personne susmentionnée a suivi la formation requise et est juridiquement tenue de respecter le code de déontologie du psychologue.

**Numéro d'agrément: 692212722**

Conformément à la Loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue (MB 31.05.1994) et à l'Arrêté Royal du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie du psychologue (MB 16.05.2014)



Mme. Catherine Henry  
Présidente



Prof. Em. Karel De Witte  
Secrétaire